



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 48	Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 48	Nombre de délégués : - présents : 41 - représentés : 3 TOTAL 44
--	---	--

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	<i>M. Marc DECKERT, Adjoint</i> Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -	
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	<i>Pour la commune de STILL :</i> Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Véronique ELO
M. Alain VON WIEDNER
M. Nicolas WEBER
ayant donné procuration à M. Julien HAEGY
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d' OBERHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : MOBILITE – TRANSPORT A LA DEMANDE : EVOLUTION DU DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN : DEFINITION D'UN MAILLAGE DE POINTS D'ARRET

N° 25-98

Exposé

La Communauté de Communes organise, depuis mai 2011, un service de transport à la demande (TAD) sur son territoire et, sous certaines conditions, vers la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM et depuis les Communes de DANGOLSHEIM, FLEXBourg et BERGBIETEN.

Ce service appelé « Auto Com » est soutenu par la Région Grand Est.

La Région vient d'adopter un Pacte pour les ruralités, qui vise à renforcer le soutien aux territoires ruraux et à leurs habitants. Dans ce cadre, de nouveaux critères de financement ont été définis.

A partir du 1^{er} janvier 2025, le soutien régional est orienté vers la promotion des offres de TAD ouvertes à tous les publics (habitants comme visiteurs) et reposant sur un maillage de points d'arrêt. Il s'agit-là de deux des principaux critères du règlement d'intervention adopté par le Conseil Régional le 20 juin 2024.

La Région considère que 2025 constitue une année transitoire.

Dès lors, les nouveaux critères de financement et la mise en adéquation de notre offre de TAD devrait intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2026 pour que l'aide régionale à ce titre soit maintenue.

Le résultat de la consultation en ce sens lancée auprès des Communes a été présenté à la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU l'exposé préalable ;

VU l'arrêté préfectoral, en date du 29 juin 2021, dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence relative à l'organisation de la mobilité ;

VU ses délibérations antérieures tendant à l'organisation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes, ainsi que partiellement sur les territoires de la Communauté de Communes des Portes de ROSHEIM, et des Communes de BERGBIETEN, FLEXBourg et DANGOLSHEIM ;

CONSIDERANT que la Région Grand Est a, dans le cadre de son nouveau Pacte des ruralités, mis en place, un nouveau dispositif d'accompagnement en matière de mobilité, en orientant son soutien vers la promotion des offres de transport à la demande ouvertes à tous les publics (habitants comme visiteurs) et reposant sur un maillage de points d'arrêt ;

VU ainsi le maillage proposé, en concertation avec les Communes membres ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

le maillage de points d'arrêt du transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes, tel que proposé séance tenante.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-98**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-49-35.00 (MI266114239)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20251211-DE-25-98-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : MOBILITE - TRANSPORT A LA DEMANDE : EVOLUTION DU DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN : DEFINITION D'UN MAILLAGE DE POINTS D'ARRET

Date de décision : 11/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-98 TAD EVOLUTION DU
DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN
DEFINITION D'UN MAILLAGE DE
POINTS D'ARRETS.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/12/25 à 11:49

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 12/12/25 à 11:49

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 11:55